

CALENDRIER SCOLAIRE

Hiver 2020

75 jours incluant l'EUF

Janvier

15 au 17

Remise des horaires

20

Début de la session

Février

14

Date limite d'annulation des cours

Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20 ¹	21 ¹	22 ¹	23 ¹	24 ¹	25
26	27 ²	28 ²	29 ²	30 ²	31 ²	

Février						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 ³	4 ³	5 ³	6 ³	7 ³	8
9	10 ⁴	11 ⁴	12 ⁴	13 ⁴	14 ⁴	15
16	17 ⁵	18 ⁵	19 ⁵	20 ⁵	21 ⁵	22
23	24 ⁶	25 ⁶	26 ⁶	27 ⁶	28 ⁶	29

Mars

9-10-11-12-13

Semaine de relâche

30-31

Semaine de réorganisation pédagogique

Avril

1-2-3

Semaine de réorganisation pédagogique

10

Congé férié / Vendredi Saint

13

Congé férié / Lundi de Pâques

14

Mardi avec l'horaire du lundi (LU)

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
1	2 ⁷	3 ⁷	4 ⁷	5 ⁷	6 ⁷	7
8	9	10	11	12	13	14
15	FERMETURE ET SUSPENSION DES ACTIVITÉS					21
22	FERMETURE ET SUSPENSION DES ACTIVITÉS					28
29	SEMAINE DE RÉORGANISATION					

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
						4
5	6 ⁸	7 ⁸	8 ⁸	9 ⁸	10	11
12	13	14 ⁹	15 ⁹	16 ⁹	17 ⁸	18
19	20 ¹⁰	21 ⁹	22 ¹⁰	23 ¹⁰	24 ⁹	25
26	27 ¹¹	28 ¹⁰	29 ¹¹	30 ¹¹		

Mai

18

Congé (Fêtes des Patriotes)

Juin

3

Fin des cours et de la session

Mercredi avec l'horaire d'un vendredi

10

Date limite de remise des notes au registraire

11

Date limite dépôt demande de révision de note

12

Dernier jour de disponibilité des enseignants

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
						1 ¹⁰
3	4 ¹²	5 ¹¹	6 ¹²	7 ¹²	8 ¹¹	9
10	11 ¹³	12 ¹²	13 ¹³	14 ¹³	15 ¹²	16
17	18	19 ¹³	20 ¹⁴	21 ¹⁴	22 ¹³	23
24	25 ¹⁴	26 ¹⁴	27 ¹⁵	28 ¹⁵	29 ¹⁴	30
31						

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
						6
7	8	9	10 ¹⁵	11 ¹⁵	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

* Les étudiants doivent être disponibles du 20 janvier au 3 juin inclusivement.

** Conformément à la politique du calendrier scolaire, aucun cours, évaluation ou activité ne peuvent avoir lieu pendant la semaine de relâche sauf en ce qui concerne certains stages qui présentent des difficultés organisationnelles ou des conditions de réalisation incompatibles avec cette exigence. Dans ce dernier cas, les étudiants doivent se référer au guide d'accueil de leur programme (ou à l'équivalent).

Une reprise graduelle des activités pédagogiques se fera entre le 6 et le 27 avril. Des précisions seront apportées dans les différents plans de cours qui seront revus par les enseignants.

Adopté par le conseil d'administration le 30 janvier 2019.

Amendé par le comité exécutif le 31 mars 2020.